



Organismes communautaires offrant de l'hébergement

Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu
de travail – Recommandations intérimaires



Pour des milieux de travail en santé
**Réseau de santé publique
en santé au travail**

Cette fiche est complémentaire à la fiche : [Recommandations intérimaires concernant les organismes communautaires](#). Les employeurs et les travailleurs sont invités à se référer à cette fiche pour connaître les mesures de prévention générales à adopter.

Dernière mise à jour le 23 juin 2020 : modifications apportées **en jaune**.

Triage de la clientèle symptomatique à l'accueil

- ▶ Vérifier si les personnes ont des symptômes en se basant sur le tableau ci-dessous.
- ▶ Si un client commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail :
 - ▶ Lui faire porter un masque de procédure et l'isoler dans un local prévu à cette fin;
 - ▶ Appeler le 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes;
 - ▶ La personne symptomatique devra consulter le [Guide autosoins](#) pour plus de détails. Laisser une copie du guide papier dans le local d'isolement.
- ▶ Les travailleurs ayant été en contact avec la personne symptomatique doivent procéder à une autosurveillance de leurs symptômes en attendant les consignes de la santé publique et appeler le 1 877 644-4545 s'ils développent des symptômes.

Symptômes de COVID-19

Si vous avez les symptômes suivants, appeler le 1 877 644-4545 :

| 1 symptôme parmi ceux-ci | OU | 2 symptômes parmi ceux-ci |
|---|----|---|
| Apparition ou aggravation d'une toux | | Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit) |
| Fièvre (température de 38 °C et plus, par la bouche) | | Mal de gorge |
| Difficulté respiratoire | | Diarrhée |
| Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût | | |



Aménagement des services

- ▶ Modifier l'organisation des services afin de diminuer la mobilité des personnes, par exemple, arrêter les périodes de carences dans les services d'hébergement d'urgence et prolonger les heures d'ouverture.
- ▶ Élaborer un plan de mesures d'urgence pour réagir en présence d'une éclosion dans l'organisme
 - ▶ Identifier les partenaires avec lesquels la communication doit être assurée, tels que la direction régionale de la santé publique, les cliniques médicales à proximité et les centres hospitaliers désignés qui recevront les usagers en cas de détérioration clinique;
 - ▶ Chaîne de commandement pour la prise de décision;
 - ▶ Plan de contingence pour assurer que le personnel et les bénévoles soient suffisants;
 - ▶ Toutes autres mesures du plan adapté à l'organisme communautaire.

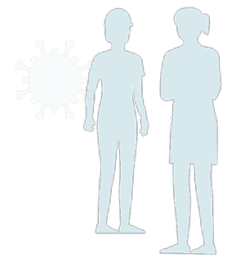
Périodes des repas

- ▶ Instaurer un horaire pour les repas afin de limiter le nombre de personnes dans la cuisine et dans la salle à manger (respecter la distance de 2 mètres).
- ▶ Nettoyer l'espace entre chaque personne qui occupe la place avec le produit d'entretien utilisé habituellement. Au besoin, consulter la liste suivante : (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>)
 - ▶ Lorsque possible, demander aux utilisateurs de nettoyer eux-mêmes après utilisation;
 - ▶ Désinfecter l'aire de repas une fois chaque période de repas terminée.
- ▶ Assurer un lavage des mains pour au moins 20 secondes avant et après le repas.
- ▶ Faire manger les travailleurs et les bénévoles à tour de rôle dans un endroit qui leur est réservé ou prendre les mesures nécessaires pour assurer une distance de 2 mètres entre les personnes dans la salle de repas (ex. : local plus grand, rotation des horaires de repas). Bien nettoyer l'espace entre chaque personne qui occupe la place. Garder les mêmes places avec les mêmes groupes pour les repas des travailleurs et des bénévoles.
- ▶ Désinfecter l'aire de repas une fois chaque période de repas terminée.
- ▶ Ne rien échanger (tasses, verres, assiettes, ustensiles, etc.).
- ▶ Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon à vaisselle habituel ou si possible au lave-vaisselle.

Hébergement

Aménagement des chambres

- ▶ Dans la mesure du possible, prévoir une seule personne par chambre.
 - ▶ Si ce n'est absolument pas possible, limiter le nombre d'utilisateurs à deux par chambre de manière à permettre d'une distance minimale de deux mètres en tout temps.



Aménagement des dortoirs (trois lits et plus)

- ▶ Éviter l'utilisation de dortoirs dans la mesure du possible.
 - ▶ Si impossible, réduire au maximum le nombre d'utilisateurs de manière à ce qu'il y ait en tout temps une distance minimale de deux mètres entre chacun.
- ▶ Dans le cas de lits superposés, un des deux lits doit être condamné.
- ▶ Disposer les lits en position « pieds-pieds » si possible.

Pour les chambres et les dortoirs

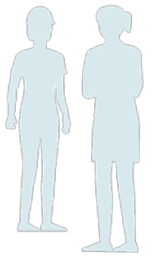
- ▶ Réserver un même utilisateur pour chaque lit (éviter les rotations d'utilisateurs).
 - ▶ Si impossible, s'assurer du changement de draps et de taies d'oreillers, nettoyer et désinfecter les têtes/pieds/bordures de lits avec le produit habituel entre chaque utilisateur.
- ▶ S'assurer d'une ventilation adéquate :
 - ▶ Si un système de ventilation mécanique ou un échangeur d'air centralisé est présent : le faire fonctionner de façon continue en mode échange avec un débit augmenté;
 - ▶ Si possible, aérez les chambres et dortoirs en ouvrant fréquemment les fenêtres.
- ▶ L'utilisation des CPAP (appareils pour l'apnée du sommeil) en période de transmission communautaire de la COVID-19 n'est pas recommandée (sauf si chambre seule) en raison des aérosols produits. Selon l'avis du médecin traitant, certaines conditions médicales peuvent toutefois rendre son utilisation nécessaire.
 - ▶ Voir la [fiche suivante](#) pour plus de détails.

Aires communes

- ▶ Respecter la distanciation minimale de 2 mètres.
- ▶ Limiter le nombre de travailleurs en même temps.
- ▶ Restreindre l'accès aux aires de repos communes.
- ▶ Installer des stations de lavage des mains (avec poubelles)

Vestiaires

- ▶ Organiser un horaire pour l'utilisation des vestiaires ou placer une personne responsable de contrôler l'accès aux vestiaires afin d'assurer l'accès au vestiaire à un nombre limité de travailleurs en même temps.
- ▶ Éviter que des files de personnes rapprochées ne se créent à ces endroits.
- ▶ Ne pas partager d'objets (ex. : shampoing).



Si un utilisateur a des symptômes associés à la COVID-19

- ▶ Donner un masque de procédure (chirurgical) à la personne symptomatique, si disponible;
- ▶ S'assurer de mettre cette personne dans une salle d'isolement désignée à cet effet en retrait des autres;
- ▶ S'assurer que le travailleur ou le bénévole qui doit interagir avec l'utilisateur porte, dès l'entrée dans la pièce. Le port du **masque de procédure médical de qualité**¹, d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière), des gants et un survêtement (blouse ou sarrau).

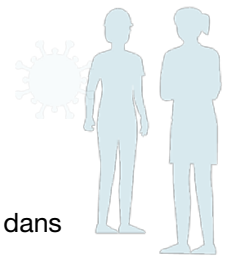
Après l'intervention :

- ▶ Retirer les gants et les jeter après usage dans un sac fermé hermétiquement ou une poubelle refermable sans contact.
- ▶ Retirer la protection oculaire, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ▶ Retirer le masque en le prenant par les élastiques sans toucher au papier et le jeter après usage dans un sac fermé hermétiquement ou une poubelle refermable sans contact et terminer en se lavant les mains avec une solution hydroalcoolique.
- ▶ Désinfecter la protection oculaire ainsi que l'endroit où celui-ci a été déposé en attendant la désinfection avec un produit adapté à l'équipement.
- ▶ Jeter le sac dans lequel se trouvent les gants et le masque.
- ▶ Veiller au lavage des mains avec de l'eau et du savon (savonner minimalement 20 secondes avant de rincer) ou utiliser une solution hydroalcoolique après l'intervention.
- ▶ **Voir la vidéo au site suivant :** [Procédure d'habillage et de déshabillage pour les précautions gouttelettes contact avec protection oculaire](#)

En présence d'un cas confirmé

- ▶ Isolement dans une chambre pour une personne.
- ▶ S'assurer que cette personne mange dans sa chambre.
- ▶ Rassembler dans un même secteur les chambres pour isolement pour les cas confirmés.
- ▶ L'isolement de plusieurs cas dans un même dortoir ou dans un même local pourrait être utilisé en dernier recours.
- ▶ La durée de l'isolement dépendra des recommandations de la santé publique en fonction des critères en vigueur pour lever l'isolement.
- ▶ Prévoir un transport ambulancier si les symptômes se dégradent en précisant qu'un cas de COVID-19 est suspecté.
- ▶ Si possible, avoir une toilette dédiée.
 - ▶ S'assurer que les cas portent en tout temps un masque de procédure en présence d'autres personnes, lorsque toléré ou possible.

¹ Idéalement, des masques avec tests de conformité (ASTM) doivent être privilégiés. Pour les détails sur les normes de qualité et pour les critères permettant d'aider l'employeur à choisir les bons masques en situation de pénuries réelles ou appréhendées : voir le [document du comité sur les infections nosocomiales du Québec](#) et le [document sur le choix des masques de procédure](#).



En présence de personnes ayant été en contact avec des cas

- ▶ Faire respecter la consigne d'isolement de 14 jours suivants le dernier jour d'exposition à risque, dans une chambre seule (hautement souhaitable).
- ▶ Rassembler dans un même secteur les chambres pour isolement pour les contacts à risque modéré ou sévère.
- ▶ L'isolement de plusieurs contacts dans un même dortoir ou dans un même local pourrait être utilisé en dernier recours.
- ▶ Les cas, les contacts à risque et les autres usagers devraient être dans des secteurs séparés.
- ▶ Si la personne devient symptomatique, appeler le 1 877 644-4545.

Entretien des chambres et des dortoirs

Entretien des chambres et des dortoirs

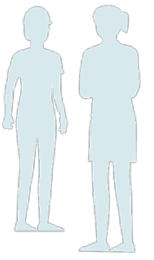
- ▶ Si possible, favoriser que chaque utilisateur nettoie son espace personnel (ex. : tête de lit, table de chevet).
- ▶ Si l'entretien ménager est fait par du personnel d'entretien ménager, privilégier les moments où aucun utilisateur ne se trouve dans la chambre ou s'assurer d'être minimalement à deux mètres de distance.
- ▶ Nettoyer avec les produits habituels en portant une attention particulière aux endroits fréquemment touchés (interrupteurs, poignées de porte, etc.).
- ▶ Lors du changement d'utilisateurs, procéder à un nettoyage complet de la chambre ou du dortoir et à une désinfection de la salle de bain après le nettoyage.
 - ▶ Voir l'information de l'[INSPQ](#).

Si un usager est un cas confirmé de Covid-19 ou s'il est en attente d'un résultat de dépistage

- ▶ Ne pas procéder à l'entretien de la chambre et procurer à l'usager le matériel nécessaire pour s'en charger lorsque c'est possible.
- ▶ Lorsque l'entretien doit être fait par un employé ou un bénévole, appliquer les procédures mentionnées ci-dessus.

Après le départ d'un cas confirmé de COVID-19

- ▶ Fermer la chambre et attendre au moins trois heures, et si possible 24 heures, avant de commencer le nettoyage et la désinfection. Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone.
- ▶ Les mêmes produits nettoyants et désinfectants peuvent être utilisés pour effectuer les tâches de nettoyage. Nettoyer selon les spécifications du fabricant.
- ▶ Pour les surfaces poreuses, telles que tapis et rideaux, éliminer toute contamination visible, lorsque présente, et nettoyer avec les nettoyants appropriés indiqués pour une utilisation sur ces surfaces. Après le nettoyage, si les articles peuvent être lavés, les laver conformément aux instructions du fabricant en utilisant le réglage d'eau le plus chaud approprié pour ces articles puis les faire sécher complètement par la suite.



- ▶ Les mouchoirs de papier et le matériel jetable utilisés par la personne doivent être jetés dans un sac fermé, puis déposé dans le contenant utilisé lors de la collecte régulière des ordures.

Mesures de protection pour procéder au nettoyage

- ▶ Les mêmes mesures de protection du personnel d'entretien s'appliquent qu'il y ait eu ou non une personne atteinte de la COVID-19 dans la chambre :
- ▶ Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage.
- ▶ Se laver les mains et les avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés.
- ▶ Éviter de porter les mains gantées au visage.
- ▶ Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent et séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
- ▶ Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants.

Note : Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SRAS-CoV-2 (Covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

Organismes communautaires offrant de l'hébergement

AUTEUR

Groupe de travail SAT-COVID-19
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'[IRSST](#) et la [CNESST](#) pour leurs commentaires durant le processus de révision de cette fiche.

CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie Beaulieu

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

© Gouvernement du Québec (2020)

N° de publication : 2954

